Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_262-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 25-262– 2 décembre 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marchés publics

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24

Présents : Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Matthieu CHANEL- Michèle MOTEL - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
Excusés : Hermine TOFFOLETTI - Patrick JUMEL - Julien DUBOIS
Absents : Thierry PRESSARD - Sylvie LE LAY- Catherine CHERIF
Pouvoirs : Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Patrick JUMEL à Michèle MOTEL – Julien DUBOIS à Mathieu LUCAS MOUNIER
Secrétaire de séance :
Jean Philippe MÉHU

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réaménagement du boulevard Victor Edet – Travaux surfaciques – Avenant au marché de travaux lot n°1 – Terrassement voirie traitement de surfaces mobilier et signalisation

Par délibération n°25-063 en date du 25 mars 2025, le Conseil municipal a notamment autorisé la signature du marché du lot n°1 Terrassement voirie traitement de surfaces mobilier et signalisation, avec l'entreprise SAUVAGER TP pour un montant de 430 571.09 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des prestations sont à supprimer et d'autres sont à ajouter :

Modification du quantitatif d'enrobé et dalle béton : + 4 630.90 € HT
Modification de la structuration de la chaussée à la demande du département : - 6 275.98 € HT
Purge du fond de forme de la voirie principale : + 3 814.95 € HT
Collecteur eaux pluviales impasse Henri Bougeard : + 2 748 € HT

Considérant l'avis favorable des commissions Travaux-Sécurité et Budgets, réunies les 17 et 24 novembre 2025,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE,

Il est proposé :

1°) de passer un avenant n°1 au lot n°1 avec l'entreprise SAUVAGER TP pour un montant de + 4 917.87 € HT
2°) d'autoriser le Maire à le signer
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

MAIRIE DE GUICHEN ★ 35 ILLE-ET-VILAINE ★

Le secrétaire de séance,

Jean Philippe MÉHU

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_262-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . *Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . *Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .